



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 12 décembre 2016  
A 20 Heures 30**

**Conseillers en exercice : 23 - Présents : 23- Votants : 23**

L'an deux mil seize, **le douze décembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LOCOAL-MENDON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Maurice MAJOU, Maire.

**Date de la convocation** : 14 novembre 2016

**Présents** : MM MAJOU, THUNET, BESNARD, GOUELLO, DEBETHUNE, LE SENECHAL, DEHOVE, RIEUX, GUILLAS, GUEHENEC, KERGOZIEN, TANGUY, LE BAYON, BAYON, ROBLIN, BELZ, MAHEVAS, KERVADEC, LE SOMMER, STEPHANT, BELLEC, LE PORT, LE MESTRE

**Secrétaire de séance** : Solenn LE MESTRE

**Compte-rendu affiché le** : 14 décembre 2016

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2016 ;
2. Maintenance éclairage public ;
3. Régime indemnitaire des agents ;
4. Avis sur le dossier d'enquête publique-SCEA de Kerveno Le Val à Landévant;
5. Sentiers de randonnée-convention de passage ;
6. Charte de fonctionnement du comité de suivi de l'Agenda 21 ;
7. Questions diverses ;
8. Réunions à prévoir.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 21 novembre 2016.

2. Maintenance éclairage public

Le Maire expose que la maintenance de l'éclairage public était jusque-là réalisé par INEO. Le SDEM va passer un marché sur l'ensemble du Morbihan avec des tarifs attractifs et des services complémentaires.

Murielle Dehove demande que la baisse des consommations de l'électricité dépensée via l'éclairage public soit vérifiée puisque les amplitudes horaires ont été diminuées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer la convention de maintenance de l'éclairage public avec le SDEM.

### 3. Régime indemnitaire

Le Maire explique qu'une nouvelle réglementation a réformé le régime indemnitaire des fonctionnaires. Le futur mode de fonctionnement permettra de moduler beaucoup plus facilement les montants en fonction de critères et d'objectifs. Dans l'attente, il faut maintenir le régime actuel.

Il explique également que la commission personnel propose de modifier les conditions de maintien de ce régime indemnitaire en cas d'arrêt. Actuellement, le régime indemnitaire est maintenu à hauteur de 15 jours d'absence (consécutifs ou fractionnés) par période de 6 mois, précédant la date du dernier arrêt. Au-delà de 15 jours d'absence, exception faite des congés annuels, de maternité, de paternité ou d'adoption l'indemnité est supprimée au prorata de l'absence. Il est proposé la nouvelle règle suivante : « Maintien de la prime en cas d'absence pour congés annuels, de maternité, paternité, adoption et absences pour événements familiaux. En cas d'arrêt maladie et par période d'un an précédant la date du dernier arrêt, au-delà de 15 jours (consécutifs ou non), suppression du régime indemnitaire (applicable à l'IAT et à la PFR) au prorata de l'absence »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve les propositions exposées ci-dessus.

### 4 Avis sur le dossier d'enquête publique-SCEA de Kerveno Le Val Landévant

Le Maire explique que la commune est consultée par cette enquête publique car 2 parcelles situées sur le territoire communal sont concernées par le plan d'épandage de cette exploitation. De plus, l'une de ces parcelles appartient au CCAS.

Murielle Dehove demande si le plan d'épandage est fait pour un agrandissement de l'exploitation et souligne que l'une des 2 parcelles se trouve à proximité d'un ruisseau. Ronan Le Senechal répond que toute la parcelle ne sera pas épandable et qu'il y a des règles à respecter. Karine Bellec demande s'il est possible de donner un avis favorable sous réserve du respect de la réglementation. Le Maire répond que la police de l'eau intervient en cas de contravention à ces règles.

Le tiers des membres présent demande à ce que le vote se fasse à bulletins secrets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (16 favorables, 1 défavorable, 4 blancs, 2 abstentions) donne un avis favorable au dossier d'enquête publique de la SCEA de Kerveno Le Val Landévant.

### 5 Sentiers de randonnée-Convention de passage

Le Maire expose que l'association des sentiers de randonnée a travaillé sur 2 sentiers dont un est en standby car situé du côté de l'Etang de Saint-Jean. Le deuxième sentier concerne le secteur de Lapaul-Le Cosquer (4km). Il est donc proposé la signature d'une convention entre la commune, l'association et les 2 propriétaires privés concernés. L'association entretiendra la partie du sentier situé sur les parcelles privées et la commune le reste. Cette convention permet de cadrer les questions de responsabilité dans l'attente de l'inscription de ce chemin au plan départemental des itinéraires de randonnée.

Le Maire précise que ce sentier ne sera accessible que par les piétons. Les chevaux, les vélos et les véhicules à moteur ne pourront pas les emprunter.

Armelle Le Bayon demande si le parcours sera grillagé. Gilles Thunet répond que cela n'est pas envisagé.

Corinne Kervadec demande qui est responsable en cas de blessure d'un randonneur ? Le Maire répond que la commune sera responsable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise le Maire à signer les deux conventions de passage relatives au sentier de randonnée Lapaul-Cosquer.

## 6- Charte de fonctionnement du comité de suivi de l'Agenda 21

Le Maire rappelle que l'Agenda 21 a été voté par le Conseil Municipal en 2012. Gilles Thunet expose que l'Agenda 21 comporte 4 axes divisés en actions. Un comité de suivi avait été mis en place et comprenait au départ une trentaine de personnes. Aujourd'hui, seules 10 personnes environ sont présentes. La commission environnement a donc décidé de proposer cette charte afin de permettre un renouvellement du comité

Mr Thunet présente quelques actions qui ont été réalisées : veille agricole, consommation de bio à la cantine, producteurs locaux, gobelets en plastique réutilisables....)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote la charte de fonctionnement du comité de suivi de l'Agenda 21.

## 7. Questions diverses

Le Maire indique qu'une réunion de travail informelle du conseil municipal aura lieu le 4 mars de 14h à 17h. Il aborde également les problèmes de sécurité routière et indique les réponses apportées sur cette question par le Conseil Départemental. Celui-ci indique qu'une réflexion sera engagée sur le déplacement des panneaux d'entrée d'agglomération côté Belz et que des mesures de vitesse seront réalisées aux deux entrées d'agglomération. Le Maire annonce enfin qu'un 2<sup>ème</sup> radar pédagogique sera acheté en 2017.

Gilles Thunet apporte des précisions quant au diagnostic des églises. Au départ, cette étude ne devait porter que sur les vitraux de l'église Saint-Pierre. Sur conseil du Département, il a été décidé de faire l'étude sur l'ensemble des deux églises. Il est à noter que seuls 3 architectes réalisent ce type d'étude sur le Département et Mme Lizerand a été sélectionnée. Les devis des études sont de 16000€ pour l'église de Locoal et de 19000€ pour celle de Mendon. Des subventions de la DRAC et du Conseil Départemental sont attendus.

Karine Bellec remarque que la circulation des flux et des piétons est compliquée sur le parking de la mairie. Y a-t-il une sécurisation prévue ? Nicolas Debéthune répond que non car si un plot est mis au niveau du distributeur il n'y aura plus la place de passer sur le côté. Il rappelle que la zone claire est une zone piétonne et que **les voitures n'ont pas à y stationner pas plus que devant le distributeur.**

## 14. Réunions à prévoir

Conseil Municipal : 16 janvier : 20h30  
Commission urbanisme : 3 janvier : 20h30  
Réunion calendrier des manifestations : 10 janvier : 18h30  
Vœux du Maire au personnel : 13 janvier : 19h  
Réunion avec les utilisateurs de la salle Emeraude : 17 janvier : 20h30 (à la place de la commission travaux prévue)  
Vœux du Maire à la population : 20 janvier : 19h  
Commission jeunesse/école : 30 janvier : 20h30  
Commission environnement : 6 février : 20h30  
Commission urbanisme : 7 février : 20h30  
Commission culture : 13 février : 20h30  
Réunion de travail du conseil municipal sur la Salle Emeraude : 15 février : 20h30 ;  
Commission travaux : 21 février : 20h30  
CCAS : 22 février : 20h30  
Commission finance/personnel : 27 février : 20h30  
Réunion du travail du Conseil Municipal : 4 mars : 14h  
Réunion de présentation du scénario retenu pour la Salle Emeraude aux utilisateurs : 8 mars : 20h30  
Conseil Municipal : 27 mars : 20h30